

Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 29 AVRIL 2020



L'an deux mil vingt, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUÇAY-LE-MÂLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Date de convocation : 23/04/2020

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. François LEGER, Mme Christiane LEBERT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, Mme Sandra COUTANT, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Christiane QUINTIN, M. Jean-Marc MARCHAIS, M. Dominique MOULINS, M. Frédéric PIGEROULET et Mme Fabienne THIBAUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Brigitte HUGUENEY (pouvoir à Mme Mireille CHALOPIN), M. Stéphane LANDUREAU (pouvoir à M. James CHERBONNIER).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 mars 2020.

Ordre du jour – séance du 29 avril 2020

ORDRE DU JOUR

1. Avenants aux marchés de travaux Rénovation restaurant de la Foulquetière
 - Lot n° 01 Ent. MARTIN – Gros œuvre : + 6 390.00 € HT
(modification Assainissement)
 - Lot n° 04 Ent. DUMAZERT JAURAND SAS
– Menuiserie ext. alu prélaqué : + 2 235.12 € HT
(pose de 8 garde-corps droits supplémentaires avec main courante)
 - Lot n° 07 Ent. BOURDEIX – Electricité : + 4 184.00 € HT
(modifications électriques)
2. Suspension des loyers des professionnels de santé de la Maison médicale, d'atout cœur 36 en raison de la crise sanitaire COVID-19 pour les mois d'avril, mai et juin 2020.
3. Suspension des loyers des industriels louant des locaux communaux, qui ne travaillent pas pendant la période de crise sanitaire COVID-19 pour les mois d'avril, mai et juin 2020.
4. Suspension du droit de place sur le marché pendant la période de crise sanitaire COVID-19 du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement.
5. Signature d'un avenant n°1 pour modification de l'article 2 de la convention d'utilisation et de financement du matériel dentaire par le Docteur BAESCU pour le report de 3 mois des échéances correspondant

aux mois d'avril, mai et juin 2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19 et de l'arrêt de l'activité professionnelle, soit 3 x 827.15 € seront reportés à la fin de la convention, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026.

6. Avenant n°2 à la convention au service Instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay : remboursement des investissements du Pays pour le compte de la commune dans le cas où il serait décidé de se retirer du service d'instruction du droit des sols.
7. Demande de subvention DSIL 2020 pour l'acquisition de locaux d'extension de la Maison médicale.
8. Vente d'une partie du bâti à Madame Louise SAVOIE sur la parcelle AO 522 sis 8 Rue nationale appartenant à la Commune et jouxtant l'arrière de la boulangerie PARISSE à intégrer à la vente du terrain déjà fixée au prix forfaitaire de 10 euros.
9. Sollicitation de l'aide des services de l'ANCT Agence Nationale de Cohésion des Territoires – présentation et saisine par les communes
10. Attribution d'un budget de 5 000 € à l'école Frédéric Chopin pour l'année scolaire 2019-2020
11. Ajout aux tarifs 2020 Service Assainissement - Travaux de branchements avec tranchées
12. Devis pour travaux de pose de châssis, volets roulants et moustiquaires Maison médicale par la Menuiserie DESPRES
13. Tarifs redevance télécom 2020
14. Vote des subventions aux associations
15. Autorisation de signature des contrats d'abonnement au Service d'eau potable pour tous les bâtiments communaux établis par le Syndicat des Eaux du Boischaud Nord au 01/07/2020
16. Décision modificative au Budget communal du Chapitre 23 au chapitre 21 pour 2 000 € (20 parts sociales à la SAS ABEV)
17. Information sur le poste de Natacha FARCINE pour entériner sa nomination dans le garde d'ATSEM depuis le 01/01/2020

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'inscrire les points supplémentaires à l'ordre du jour :

18. Acquisition parcelle WV 24 « Le Noyer Boureau » aux consorts GAUTHIER Muguette.
19. Avenants aux marchés de travaux Rénovation restaurant de la Foulquetière
 - Lot n° 05 Ent. TECHNIPLATRE – Plâtrerie Sèche - Isolation :
 - Lot n° 13 Ent. LECOMTE – Faux plafonds Démontables :

N° 01-04-2020 – Avenants aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

Dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en accord avec le maître d'œuvre, des travaux supplémentaires nécessaires et indispensables au bon déroulement du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article 139 alinéa 2 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,

- Accepte les travaux supplémentaires proposés et émet un avis favorable aux avenants à passer avec les entreprises titulaires des marchés de travaux signés le 08 juillet 2019, à savoir :

1. Entreprise MARTIN : lot n° 01 – Gros Œuvre - VRD

Avenant n° 2 : Plus-value pour travaux supplémentaires (modification du système d'assainissement pour un passage de la microstation à 12 EH) pour un montant de 6 390.00 € HT portant le montant du marché de 80 090.40 € HT à 86 480.40 € HT.

2. Entreprise DUMAZERT JAURAND SAS : lot n° 04 – Menuiserie extérieure alu prélaqué Occultation Serrurerie

Avenant n° 1 : Plus-value pour travaux supplémentaires (pose de 8 garde-corps supplémentaires en acier avec main courante et sous-lisse) pour un montant de 2 235.12 € HT, portant le montant du marché de 44 975,00 € HT à 47 210.12 € HT.

3. SARL BOURDEIX : lot n° 07 – Electricité

Avenant n° 2 : Plus-value pour travaux supplémentaires (ajout d'alimentation électrique pour équipements supplémentaires, alarme SSI, baie de brassage pour Wi-Fi, éclairage pergola, ...) pour un montant de + 4 184.00 € HT portant le montant du marché de 29 110.00 € HT à 33 294.00 € HT.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous les documents relatifs à la présente décision.

N° 02-04-2020 – Suspension des loyers des professionnels de santé de la Maison médicale, d'Atout Cœur 36 pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

La situation sanitaire liée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, à savoir en particulier la fermeture obligatoire de certains commerces et le confinement de la population, entraînent une paralysie de l'économie qui met en difficulté l'ensemble des acteurs économiques, et en particulier de nombreux preneurs de baux commerciaux et professionnels.

C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'annuler les loyers des professionnels de Santé installés à la Maison médicale, ainsi que les autres professionnels assimilés à la Santé, pour les mois d'Avril, Mai et Juin 2020. Sont ainsi concernés :

- **Docteur Philippe SAVOYEN**, médecin généraliste,
- **Docteur Nicolaë BAESCU**, chirurgien-dentiste,
- **Mme Maryse BOILEAU**, infirmière,
- **Mme Claudine VELAYOUDON**, masseur-kinésithérapeute,
- **Mme Lélia FERBUS**, ostéopathe,
- **M Richard PLAT**, ostéopathe,
- **Association Atout Cœur 36**, thérapeutes.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

N° 03-04-2020 – Suspension des loyers des industriels et commerçants louant des locaux communaux pour les mois d'Avril, Mai et Juin 2020.

La situation sanitaire liée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, à savoir en particulier la fermeture obligatoire de certains commerces et le confinement de la population, entraînent une paralysie de l'économie qui met en difficulté l'ensemble des acteurs économiques, et en particulier de nombreux preneurs de baux commerciaux et professionnels.

C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'annuler les loyers des industriels, commerçants et sociétés de services, louant des locaux communaux, pour les mois d'Avril, Mai et Juin 2020, à la condition sine qua none qu'ils aient stoppé leur activité pendant la crise sanitaire. Sont ainsi concernés :

- **Eurl PCC**, M Ludovic PASQUET, artisan plombier, *2 Rue du Puits Chenu*
- **Société PHIL'S AEROGOMMAGE**, M Philippe GAUDRY, *2 rue des Falaises*
- **Sarl SPL EVENT**, M Jérémy HERVE, *2 Rue des Falaises*
- **ESAT de Valençay**, *17 A Place de Verdun*
- **GSR FOOD**, M Gilles KOENIG, *8 rue nationale*
- **VOLA SY PASCAL**, Hôtel-Restaurant Le Cheval Blanc, *8 Place de Verdun.*

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

N° 04-04-2020 – Suspension de l'encaissement du droit de place sur le marché pendant la période de confinement imposée pour la lutte contre l'épidémie de « Covid-19 ».

Les mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont entraîné la fermeture des marchés de plein air.

A la demande de Monsieur le Maire, estimant que le maintien de l'activité de vente au public de produits alimentaires répond à un besoin d'approvisionnement de la population, le Préfet de l'Indre a autorisé par dérogation et par arrêté du 26/03/2020, l'organisation du marché de Luçay-le-Mâle sur la Place de Verdun, à compter du 27 mars 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, pour soutenir les commerçants ambulants locaux, de suspendre l'encaissement du droit de place pendant toute la période de confinement soit du 17 mars 2020 et jusqu'à la fin de la période de confinement. Ce droit sera de nouveau encaissé lors du déconfinement de la population.

N° 05-04-2020 – Signature Avenant n° 1 à la Convention d'utilisation et de financement du matériel dentaire avec le Docteur BAESCU – Report de 3 échéances.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

Par délibération en date du 28 septembre 2018, Monsieur le Maire a été autorisé à signer avec le Docteur Nicolae BAESCU, une convention d'utilisation et de financement de matériel technique à usage de médecine dentaire,

Cette convention prévoit à l'article 2, une durée de 96 mois consécutifs, soit du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2026 et à l'article 3, le montant des loyers mensuels s'élevant pour la première année à 400 € et pour les sept années suivantes à 827.15 €,

En raison de la situation sanitaire liée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, à savoir la fermeture obligatoire des cabinets dentaires, le Docteur BAESCU a donc été contraint de cesser son activité professionnelle.

C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✓ décide, pour soutenir le chirurgien-dentiste, de reporter trois loyers de remboursement d'un montant de 827.15 € par échéance, correspondants aux mois d'avril, mai et juin 2020,
- ✓ autorise le report de ces loyers à la fin de la durée de la convention, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026,
- ✓ autorise le maire à signer avec le Docteur Nicolae BAESCU, l'avenant n°1 à la convention pour modification de l'article n° 2 « Durée », qui permet ainsi de rallonger la convention de trois mois supplémentaires du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026, en raison du report de 3 échéances de l'année 2020.

N° 06-04-2020 – Signature Avenant n° 2 à la Convention du Service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'instruction du droit des sols, le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry dispose d'un service d'instruction des documents d'urbanisme. Ce service est réalisé au titre d'une prestation de service conforme aux statuts du Syndicat Mixte au Pays de Valençay en Berry.

Par délibération du 15 décembre 2014, la commune a adhéré au service au travers d'une convention.

La convention fait désormais l'objet d'un avenant n° 2, portant sur le remboursement des investissements du Pays pour le compte de la commune dans le cas où il serait décidé de se retirer du service d'instruction du droit des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'avenant n° 2 à la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention et tous les documents afférents.

Reçu en
Préfecture le
25/05/2020

N° 07-04-2020 – Demande de subvention DSIL 2020 pour travaux d'aménagement de la Maison médicale annexe.

Le Conseil Municipal a été sollicité par des professionnels de santé, qui souhaiteraient s'installer sur notre commune. Tous les cabinets médicaux étant occupés à la maison médicale, une solution doit être envisagée pour la création d'une annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'acquérir deux logements, sis 6 et 8, Cité Fleurie, de type 2 auprès de l'OPAC de l'Indre pour un prix global et forfaitaire de 70 000 €, en vue d'y créer une annexe de la maison médicale,
- approuve le projet établi par l'architecte, Monsieur Henri-Jean LE NAHENEK – 24 rue Dardault 36100 ISSOUDUN et le montant des travaux de rénovation estimés à 251 000 € HT comprenant les honoraires divers (maîtrise d'œuvre, diagnostics divers, missions coordination SPS et CT, ...)
- décide d'engager la dépense totale de 328 500 € HT comprenant les frais d'acquisition, les frais notariés estimés à 7 500 €, les travaux de rénovation du bâtiment, ...,
- sollicite une aide financière auprès de la Préfecture de l'Indre au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2020, auprès des collectivités publiques et tout organisme susceptible de participer au financement de ce projet et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de subvention,
- établit le plan de financement comme suit :
 - Subvention DSIL 40 % : 131 400.00 €
 - Fonds propres 60 % : 197 100.00 €.

N° 08-04-2020 – Vente d'un appentis sis parcelle AO 522 « 8 Rue Nationale » à Mme Louise SAVOIE.

Reçu en
Préfecture le
15/05/2020

Par délibération en date du 6 mars 2020, le Conseil Municipal a accepté la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AO 522, sis « 8 Rue Nationale » à Madame Louise SAVOIE pour une superficie de 57 m² pour la somme forfaitaire de 10 euros,

En complément de cette parcelle, Mme Louise SAVOIE serait acquéreuse d'un petit bâti situé également sur cette parcelle AO 522.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ approuve la demande de Madame Louise SAVOIE et accepte de lui vendre le petit appentis d'une superficie d'environ 6 m². Le prix de vente fixé dans la délibération du 6 mars 2020 restera inchangé, soit la somme forfaitaire de 10 euros pour l'ensemble du bâti et du non bâti,
- ✓ désigne Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, notaire à VICQ SUR NAHON pour la rédaction des actes de vente de cette partie de la parcelle AO 522,
- ✓ charge le bureau d'études BIAGéo, Géomètre-Expert à La Claie 36210 CHABRIS, d'établir la division du terrain communal et le bornage de cette parcelle,
- ✓ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant délégué, pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette acquisition et à cette vente,
- ✓ précise que tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal à l'article 2111.

Reçu en
Préfecture le
20/05/2020

N° 09-04-2020 – Sollicitation de l'accompagnement des services de l'Agence Nationale de cohésion des territoires.

Vu la Loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu les dispositions de l'article 1231-1 du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, relatives à l'action prioritaire de l'Agence nationale de cohésion des territoires auprès des territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics, avec une attention particulière accordée aux zones mentionnées à l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et, auprès des projets innovants ;

Vu les dispositions de l'article 1231-2-1 du même code, relatives à la mission de l'Agence nationale, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque ;

Considérant que la commune de Luçay-le-Mâle, de par sa situation, dans le département, subit des contraintes géographiques connus des services de l'Etat, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics ;

Considérant que le projet porté par la commune de Luçay-le-Mâle est en faveur de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, du centre-bourg, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques ;

Considérant qu'à ce titre, ce projet figure parmi les projets innovants indispensables au développement du monde rural ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;

DECIDE de solliciter l'aide des services de l'Agence nationale de cohésion des territoires dans la définition et la mise en œuvre des trois projets structurants pour la population et le territoire :

- La réinstallation d'un bureau de tabac,
- La réhabilitation du site de Fonderie de Luçay-le-Mâle,
- La réintroduction d'une culture de champignons biologiques.

N° 10-04-2020 – Attribution d'un budget de 5 000 € à l'école Frédéric Chopin pour l'année scolaire 2019-2020.

Reçu en
Préfecture le
05/05/2020

Considérant sa délibération du 22 octobre 2018, attribuant à l'école Frédéric Chopin un budget spécial pour les différentes sorties scolaires au profit des enfants des écoles pour l'année scolaire 2018/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▪ décide de reconduire l'attribution d'un budget global à l'école Frédéric Chopin destiné à financer l'ensemble des projets éducatifs tels que la totalité des sorties scolaires, les projets découverte, animations culturelles, déplacements, crédit spécial de Noël, opération « Ecole et Cinéma », prix Escapage, etc,.. et

organisés au profit des élèves des 3 classes de l'école Frédéric Chopin, pour l'année scolaire 2019/2020,

- fixe le montant du budget à 5 000 € qui sera réglé au fur et à mesure des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs, directement au fournisseur ou organisme organisateur de l'activité, ou à l'association sportive scolaire si elle est amenée à avancer le paiement de la dépense.

Reçu en
Préfecture le
07/05/2020

N° 11-04-2020 – Tarifs service assainissement au 1^{er} juillet 2020.

Par délibération du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du service assainissement à compter du 1^{er} juillet 2020. Or, cette délibération ne prévoit pas la facturation de branchement avec une longueur de tranchée.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de revoir les tarifs et donc d'annuler la délibération du 07 octobre 2019,
- de fixer les tarifs du service assainissement applicables à compter du 1^{er} juillet 2020, à savoir :

Redevances :

- ➔ **Prime fixe : 67,16 € HT** par abonné raccordé ou raccordable
- ➔ **Prime proportionnelle : 0,94 € HT** le m³ à partir du premier mètre cube comptabilisé au relevé du compteur d'eau de l'utilisateur raccordé ou raccordable.

Branchement :

- ➔ Branchement avec tranchée n'excédant pas 7 mètres : **684.00 € HT**
- ➔ Branchement avec tranchée supérieure à 7 mètres
(le mètre supplémentaire) : **35.00 € HT**

N° 12-04-2020 – Travaux de pose de châssis, volets roulants et moustiquaires Maison médicale par la Menuiserie DESPRES.

Reçu en
Préfecture le
15/05/2020

En raison de l'épidémie Covid-19 et pour rendre en conformité le bâtiment de la Maison médicale, par rapport aux prescriptions imposées pour la reprise des activités médicales, notamment celles du cabinet dentaire,

Le Maire, sollicité par le Docteur Nicolae BAESCU, propose d'équiper le cabinet dentaire de la maison médicale, de châssis 1 vantail en aluminium, de volets roulants et de moustiquaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient le devis de la Menuiserie DESPRES d'un montant de 3 220.00 € HT pour la fourniture et la pose de châssis un vantail en aluminium avec vitrage isolant retardateur d'effraction en remplacement des anciens châssis,

- valide le devis de la Menuiserie DESPRES d'un montant de 1 948.00 € HT pour la pose de deux volets roulants électriques, de deux moustiquaires enroulables et d'un store intérieur à lames et
 - autorise Monsieur le Maire à signer les devis.
-

Reçu en
Préfecture le
19/05/2020

N° 13-04-2020 – Tarifs redevance Télécom 2020.

Vu le décret 2005-1676 du 27/12/2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public par les infrastructures des opérateurs de communications électroniques,

Le Conseil Municipal est amené annuellement à fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de reporter sa décision à une prochaine réunion et
 - charge Monsieur le Maire d'entamer une négociation tarifaire avec les responsables des réseaux ORANGE.
-

Reçu en
Préfecture le
20/05/2020

N° 14-04-2020 – Vote des subventions 2020 aux associations.

La crise liée au Covid-19 a contraint la Commune de LUCAY LE MALE à des dépenses exceptionnelles sur son budget communal. Pour pallier à ces dépenses supplémentaires et non prévues, la collectivité doit restreindre ses dépenses de Fonctionnement.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les associations pour surseoir à leur demande de subvention pour l'année 2020, sauf nécessité absolue. Un courrier sera adressé à tous les président(e)s d'associations.

Reçu en
Préfecture le
11/05/2020

N° 15-04-2020 – Signature contrats d'abonnement au service d'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2020 pour bâtiments communaux.

En application du règlement du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord, la Commune de Luçay-le-Mâle doit régulariser l'accès à la distribution d'eau potable dans tous ses bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de demander l'abonnement au service de distribution d'eau potable auprès du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord – 4 rue Talleyrand 36 600 VALENÇAY, pour tous les bâtiments communaux et
-

- autorise le maire à signer les contrats d'abonnement d'eau potable avec le SEBN à compter du 1^{er} juillet 2020.

N° 16-04-2020 – Décision modificative Budget Principal.

Reçu en
Préfecture le
07/05/2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative concernant l'imputation budgétaire de la dépense relative à la souscription de 20 parts sociales à la SAS ABEV, à savoir :

Intitulé des Comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Constructions	2313	2 000.00		
Autres formes de participation			266	2 000.00
Investissement				2 000.00

***N° 17-04-2020 – Transformation poste d'adjoint technique en poste d'ATSEM
Natacha FARCINE***

Reçu en
Préfecture le
20/05/2020

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les nécessités du service,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend connaissance de la transformation du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, occupé par Natacha FARCINE en poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM) en raison de sa réussite au CAP de Petite Enfance, à compter du 01 janvier 2020, d'une durée mensuelle de 109 heures,
- approuve le tableau des effectifs ci-dessous,

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Filière administrative				
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
	Rédacteur	TC	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique	TNC 80 H	1	1
		TNC 82.27 H	1	1
		TNC 110 H	1	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 140 H	1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	5	5
	Adjoint technique contractuel	TNC 75.80 H	1	1
Filière animation				
	Adjoint d'animation	TNC 110 H	2	2
ATSEM	ATSEM	TNC 109 H	1	1

N° 18-04-2020 – Avenants aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière Entreprises TECHNIPLATRE et LECOMTE.

Reçu en
Préfecture le
25/05/2020

Dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en accord avec le maître d'œuvre, des travaux supplémentaires nécessaires et indispensables au bon déroulement du projet,

En raison d'un problème technique imposé par la hauteur du bâtiment, empêchant de réaliser les travaux en dalles collées, il est obligatoire de mettre en place du placo avec une partie de gyptone dans la salle de restaurant du Bar,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les travaux supplémentaires proposés et émet un avis favorable aux avenants à passer avec les entreprises titulaires des marchés de travaux signés le 08 juillet 2019, à savoir :

4. Entreprise TECHNIPLATRE : lot n° 05 – Plâtrerie sèche - Isolation

Avenant n° 2 : Plus-value pour travaux supplémentaires (modification technique) pour un montant de 7 773.23 € HT portant le montant du marché de 15 257.27 € HT à 23 030.50 € HT.

5. Entreprise LECOMTE : lot n° 13 – Faux-plafonds démontables

Avenant n° 2 : Moins-value pour travaux techniques impossibles à réaliser (suppression plafonds suspendus Bar et petite salle des restaurant) pour un montant de – 4 319.50 € HT, portant le montant du marché de 15 070,75 € HT à 10 751.25 € HT.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous les documents relatifs à la présente décision.

N° 19-04-2020 – Acquisition parcelle WV 24 « Le Noyer Boureau » aux consorts GAUTHIER Muguette.

Reçu en
Préfecture le
18/05/2020

Par délibération du 6 mars 2020, le Conseil Municipal a accepté la donation des héritiers de Madame Muguette GAUTHIER d'une parcelle de terre cadastrée WV 24 sis au « Le Noyer Boureau » d'une contenance de 4 068 ca, sous la forme d'une acquisition pour la somme forfaitaire de 100 euros TTC,

Or, après échanges avec l'étude de Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à VICQ SUR NAHON et Monsieur Sylvain COLAS, Inspecteur divisionnaire de la Trésorerie de VALENCA Y, seuls les terrains à bâtir sont soumis à la TVA.

En conséquence, ce terrain n'étant pas constructible, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'accepter cette donation, sans charges ni conditions, sous la forme d'une acquisition de la parcelle WV 24 d'une superficie de 4 068 m² pour la somme forfaitaire de 100 euros,
- charge l'étude de Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à de la rédaction de l'acte de vente,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant délégué, pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- précise que tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal à l'article 2111.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.

~~~~~

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 29 avril 2020.

| <i>Numéro</i>        | <i>Classification</i> | <i>Libellé</i>                                                                                                                                                 |
|----------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>N° 01-04-2020</i> | <i>1.1</i>            | <i>Avenants aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière.</i>                                                                         |
| <i>N° 02-04-2020</i> | <i>3.3</i>            | <i>Suspension des loyers des professionnels de santé de la Maison médicale, d'Atout Cœur 36 pour les mois d'avril, mai et juin 2020.</i>                       |
| <i>N° 03-04-2020</i> | <i>3.3</i>            | <i>Suspension des loyers des industriels et commerçants louant des locaux communaux pour les mois d'Avril, Mai et Juin 2020.</i>                               |
| <i>N° 04-04-2020</i> | <i>7.1</i>            | <i>Suspension de l'encaissement du droit de place sur le marché pendant la période de confinement imposée pour la lutte contre l'épidémie de « Covid-19 ».</i> |
| <i>N° 05-04-2020</i> | <i>3.3</i>            | <i>Signature Avenant n° 1 à la Convention d'utilisation et de financement du matériel dentaire avec le Docteur BAESCU – Report de 3 échéances.</i>             |
| <i>N° 06-04-2020</i> | <i>2.1</i>            | <i>Signature Avenant n° 2 à la Convention du Service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry.</i>                                   |
| <i>N° 07-04-2020</i> | <i>7.5</i>            | <i>Demande de subvention DSIL 2020 pour travaux d'aménagement de la Maison médicale annexe.</i>                                                                |
| <i>N° 08-04-2020</i> | <i>3.2</i>            | <i>Vente d'un appentis sis parcelle AO 522 « 8 Rue Nationale » à Mme Louise SAVOIE.</i>                                                                        |
| <i>N° 09-04-2020</i> | <i>7.4</i>            | <i>Sollicitation de l'accompagnement des services de l'Agence Nationale de cohésion des territoires.</i>                                                       |
| <i>N° 10-04-2020</i> | <i>7.1</i>            | <i>Attribution d'un budget de 5 000 € à l'école Frédéric Chopin pour l'année scolaire 2019-2020.</i>                                                           |
| <i>N° 11-04-2020</i> | <i>9.1</i>            | <i>Tarifs service assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2020.</i>                                                                                           |
| <i>N° 12-04-2020</i> | <i>3.1</i>            | <i>Travaux de pose de châssis, volets roulants et moustiquaires Maison médicale par la Menuiserie DESPRES.</i>                                                 |
| <i>N° 13-04-2020</i> | <i>7.1</i>            | <i>Tarifs redevance Télécom 2020.</i>                                                                                                                          |
| <i>N° 14-04-2020</i> | <i>7.5</i>            | <i>Vote des subventions 2020 aux associations.</i>                                                                                                             |
| <i>N° 15-04-2020</i> | <i>3.6</i>            | <i>Signature contrats d'abonnement au service d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour bâtiments communaux.</i>                             |
| <i>N° 16-04-2020</i> | <i>7.1</i>            | <i>Décision modificative Budget Principal.</i>                                                                                                                 |

|                      |            |                                                                                        |
|----------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>N° 17-04-2020</i> | <i>4.1</i> | <i>Création poste d'ATSEM Natacha FARCINE</i>                                          |
| <i>N° 18-04-2020</i> | <i>1.1</i> | <i>Avenants aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière.</i> |
| <i>N° 19-04-2020</i> | <i>3.1</i> | <i>Acquisition parcelle WV 24 « Le Noyer Boureau » aux consorts GAUTHIER Mugette.</i>  |

*Signatures des Membres présents :*

| <b>Nom</b>     | <b>Prénom</b> | <b>Fonction</b>        | <b>Signature</b>               |
|----------------|---------------|------------------------|--------------------------------|
| M. TAILLANDIER | Bruno         | Maire                  |                                |
| Mme CHALOPIN   | Mireille      | Première adjointe      |                                |
| M. LEGER       | François      | Deuxième adjoint       |                                |
| M. LANDUREAU   | Stéphane      | Troisième adjoint      | Pouvoir à James<br>CHERBONNIER |
| Mme LEBERT     | Christiane    | Quatrième adjointe     |                                |
| Mme BOARD      | Bridget       | Conseillère municipale |                                |
| M. CHERBONNIER | James         | Conseiller municipal   |                                |
| Mme COUTANT    | Sandra        | Conseillère municipale |                                |
| M. DECOURTIEUX | Marcel        | Conseiller municipal   |                                |
| Mme HUGUENEY   | Brigitte      | Conseillère municipale | Pouvoir à Mireille<br>CHALOPIN |
| M. MARCHAIS    | Jean-Marc     | Conseiller municipal   |                                |
| M. MOULINS     | Dominique     | Conseiller municipal   |                                |
| Mme QUINTIN    | Christiane    | Conseillère municipale |                                |
| M. PIGEROULET  | Frédéric      | Conseiller municipal   |                                |
| Mme THIBAUT    | Fabienne      | Conseillère municipale |                                |

**FACE ANNULÉE**